



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la séance ordinaire, tenue à huis clos le 7 février 2022

Étaient présents :

La mairesse: M^{me} Estelle Muzzi

Les conseillers : M^{me} Marie-Claude Adam
M. Michel Dubuc
M. Carmyn Girard
M. Simon Lejour
M^{me} Carole Ste-Marie

Par téléphone : M^{me} Vicky Landry Bergeron

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Aussi présente, la greffière-trésorière, M^{me} Jocelyne Blanchet.

Avec pensée

RÉSOLUTION 2022-02-021

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 février 2022 en ajoutant le point 6 g) PPA-ES.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivi de dossier :
 - a) Suivi : Schéma Incendie
4. Adoption du procès-verbal
 - a) Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022
5. Comptes
6. Administration générale
 - a) Résolution : Adoption du dépôt des formulaires DGE-1038, Liste des dons et dépenses
 - b) Résolution : Caisse populaire – Ouverture d'un compte Visa
 - c) Résolution : Caisse populaire – Capitalisation des intérêts sur le prêt temporaire
 - d) Résolution : Caisse populaire – Signatures autorisées
 - e) Résolution : Convocation des séances extraordinaires
 - f) Résolution : Adoption du dépôt du rapport d'audit de la CMQ pour le Budget et le PTI
7. Règlementation
 - a) Résolution : Adoption du Règlement 80-5, Relatif à la rémunération des membres du Conseil municipal



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- b) Résolution: Adoption du Règlement 147-5, Relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- c) Résolution : Dissolution du CCU (2017-2021)
- 8. Sécurité publique
 - a) Résolution :
- 9. Hygiène et COVID 19
 - a) Résolution : Modification à la résolution 2022-01-016 (fonctionnaire responsable de l'application du règlement des chiens)
 - b) Résolution : MRC délégation de pouvoir pour la Gestion intégrée des matières résiduelles
 - c) Résolution : MRC Appui à la demande pour Étude des services des écocentres
- 10. Voirie
 - a) Résolution : Achat de fleurs ou autre
 - b) Résolution : Abrogation de la résolution 2021-111 (remorque pour pelle mécanique)
- 11. Loisirs
 - a) Information : Accès-Loisirs
 - b) Résolution : Apprendre en cœur
 - c) Résolution : Adoption du Rapport du dépouillement de l'arbre de Noël
- 12. Parc
 - a) Résolution : augmentation du salaire du nouvel employé
 - b) Résolution : Entente avec madame Lalonde
 - c) Résolution : Adoption du Rapport d'analyse des sentiers récréatifs
- 13. Demande de don et d'appui
 - a) Résolution : Adoption des priorités pour la SQ
 - b) Résolution : commandite à la revue Société d'Histoire des XI
- 14. Informations
 - a) Ministère de la famille : Centre de la petite enfance
 - b) Centre des services scolaires : Plan triennal des Immobilisations
- 15. Correspondance
 - a) Procès-verbal de la MRC sur le site Internet
 - b) MTQ – Confirmation de réception de la résolution : 2021-296
 - c) Ministère de la Sécurité Publique – Tests rapides
- 16. Discussion
- 17. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2022-02-022

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 en modifiant la résolution 2022-01-012 pour retirer le dossier Parc et Loisirs à Mme Adam.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2022-02-023

Comptes

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes du mois de janvier 2022 de la liste en annexe A.

Du chèque 60544 au chèque 60602 inclusivement, le total est: 220 889.73 \$
Le fonds de roulement est de : 690 000.00 \$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2021 est de : 523 425.00 \$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2022-02-024

Adoption du dépôt des formulaires DGE-1038, Liste des dons et dépenses

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soient adopté le dépôt des formulaires DGE-1038 des candidats se présentant aux élections municipales du 7 novembre 2021, que soient transmis ces formulaires au Directeur général des Élections et qu'il soit mentionné qu'un des formulaires manquant est celui de monsieur Roland Luc Béliveau

RÉSOLUTION 2022-02-025

Caisse populaire – Ouverture d'un compte Visa

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit autorisée la greffière-trésorière à déposer une demande d'ouverture de compte pour la « Carte Visa Affaires » de la caisse Desjardins avec 3 cartes supplémentaires sans frais. Que ces cartes seront effectives lors du renouvellement de notre contrat de services avec la Caisse Desjardins. Que ces cartes soient attribuées à : M^{me} Estelle Muzzi, mairesse, M^{me} Jocelyne Blanchet, greffière-trésorière, M. Ronald Bernier, directeur du parc régional et M. Sylvain Landry, responsable de l'entretien des bâtiments.

RÉSOLUTION 2022-02-026

Renouvellement de la carte Mastercard

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit autorisée la greffière-trésorière ou son adjointe à mettre fin à l'entente avec la Banque Nationale et ne pas renouveler la carte Mastercard se terminant en juin 2022.

RÉSOLUTION 2022-02-027

Caisse populaire – Capitalisation des intérêts sur le prêt temporaire

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise aux normes des installations septiques pour les rues : Conrad, Gaston et Normand a été autorisé par le MAMH;

CONSIDÉRANT QU' un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins est nécessaire pour mener à bien ce projet;

CONSIDÉRANT QU' un nouveau Folio sera créé à la Caisse Desjardins pour le paiement des factures aux fournisseurs;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

En conséquence,

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit autorisée la Caisse Desjardins à accumuler les intérêts mensuels à même le prêt temporaire pour la durée du prêt.

RÉSOLUTION 2022-02-028

Caisse populaire – Signatures autorisées

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soient autorisées les personnes suivantes à signer tous les documents à la Caisse Desjardins, pour le compte de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle :

M^{me} Estelle Muzzi, mairesse

M^{me} Jocelyne Blanchet, greffière-trésorière

M^{me} Vicky Landry Bergeron, mairesse suppléante

M^{me} Stéphanie Leblanc, greffière-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 2022-02-029

Convocation des séances extraordinaires

CONSIDÉRANT QUE

les membres du Conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle ont pris connaissance des conditions mentionnées à la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit adopté, pour la convocation de séance extraordinaire ou d'ajournement de séance ordinaire, le modèle d'Acceptation par les élus de notification par un moyen technologique ainsi que le modèle de Déclaration sous serment de l'expéditeur tel que reportés en annexe B et C.

RÉSOLUTION 2022-02-030

Adoption du dépôt du rapport d'audit de la CMQ pour le Budget et le PTI

CONSIDÉRANT QUE

la Commission municipale du Québec nous a transmis la version définitive des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption de programme triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE

la Commission a formulé des recommandations au terme des travaux d'audit;

CONSIDÉRANT QUE

la greffière-trésorière de la municipalité et le Conseil municipal ont pris connaissances de ces recommandations;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit adopté le dépôt des rapports d'audit de conformité;

Que la greffière-trésorière et le Conseil municipal adhèrent aux recommandations formulées dans ses deux rapports;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission municipale du Québec.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2022-02-031

Projets Particuliers 'Amélioration d'Envergure ou Supramunicipaux (PPA-ES)

- Dossier : 00029061-1 – 68005 (16) – 2019-11-18-65
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
- Résolution numéro : 2022-02-031

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

sur la proposition de M. Carmyn Girard, appuyée par M. Simon Lejour, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Bernard-de-Lacolle approuve les dépenses d'un montant de 2 500.00\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION 2022-02-032

Adoption du Règlement 80-5, Relatif à la rémunération des membres du Conseil municipal

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 80-5, règlement relatif à la rémunération des membres du conseil municipal, tel que présenté en annexe D.

RÉSOLUTION 2022-02-033

Adoption du Règlement 147-5, Relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 147-5, règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, tel que présenté en annexe E.

RÉSOLUTION 2022-02-034

Dissolution du CCU (2017-2021)

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du Comité Consultatif en Urbanisme sont membres depuis au moins deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont presque tous changés;

CONSIDÉRANT QU' il serait à propos de refaire un nouveau CCU;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que la Municipalité procède à la dissolution du Comité Consultatif en Urbanisme,

que la Municipalité procède à la création d'un nouveau comité et

qu'elle offre aux anciens membres de présenter à nouveau leur candidature.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2022-02-035

Modification à la résolution 2022-01-016

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit modifiée la résolution 2022-01-016 pour se lire comme suit :

que soit renouvelé le mandat de M^{me} Isabelle Robert comme **fonctionnaire** responsable de l'application du règlement relatif aux animaux ;

Que soit renouvelé le mandat de M^{me} Isabelle Robert comme **fonctionnaire** responsable de l'application du règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec ainsi que selon la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

Que les actes suivants fassent partie intégrante de son mandat :

- Tenir le registre des chiens à jour et le remettre mensuellement à la Municipalité ;
- Prise en charge d'un animal vivant (fourrière, nourrir et nettoyage) ;
- Téléphoner aux propriétaires des chiens errants ;
- Euthanasie (payé par la Municipalité) ou adoption d'animal non réclamé ;
- Collecter les amendes pour reprendre un animal (fourrière) ;
- Recevoir les appels pour les chiens errants (soir et fin de semaine inclus) ;
- Recevoir les appels de la SQ concernant notre Municipalité ;
- Remettre un rapport des sommes d'argent perçu ;
- Tenir un registre des interventions faites ;
- Émettre les constats d'infractions .

Que ce mandat est pour une période de 12 mois et renouvelable à la fin de chaque mandat par voie de résolution ;

Que sa rémunération soit l'équivalent :

- d'un montant forfaitaire de \$5000. annuel, payable en 2 versements : en juin et décembre ;
- le coût des pensions des chiens à la fourrière (15\$ par jour) ;
- Cinquante dollars (50,00\$) par présence plus le kilométrage pour se rendre lors de présence à la Cour de St-Rémi ;

Que ses obligations sont telles que décrites dans le règlement relatif aux animaux.

RÉSOLUTION 2022-02-036

MRC délégation de pouvoir pour la Gestion intégrée des matières résiduelles

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-12-254 de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la municipalité de Saint- Bernard-de-Lacolle de déléguer ses compétences sur la gestion intégrée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

des matières résiduelles à la MRC des Jardins-de-Napierville;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Michel Dubuc et unanimement résolu que le Conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle reconnaisse la compétence en gestion intégrée des matières résiduelles de la MRC des Jardins-de-Napierville;

D'AUTORISER la MRC à s'inscrire au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;

D'AUTORISER la MRC à compléter le portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables et à percevoir les sommes relatives à ce programme.

RÉSOLUTION 2022-02-037

MRC Appui à la demande pour Étude des services des écocentres

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville désire présenter un projet pour la réalisation d'une étude sur les services de types écocentres dans le cadre de l'aide financière;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Michel Dubuc appuyé par M. Simon Lejour et résolu :

que le conseil nomme la MRC des Jardins-de-Napierville responsable de la réalisation d'une étude sur les services de types écocentres;

QUE le conseil de la municipalité de St-Bernard de Lacolle confirme son soutien à la réalisation de ladite étude;

QUE le conseil autorise le dépôt du dit projet afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

RÉSOLUTION 2022-02-038

Achat de fleurs ou autre

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soient autorisées les dépenses, pour une valeur approximative, de 600.00\$ pour l'achat de jardinières et de fleurs pour l'embellissement de la municipalité.

RÉSOLUTION 2022-02-039

Abrogation de la résolution 2021-111 (remorque pour pelle mécanique)

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soit abrogée la résolution 2021-111 soit la résolution pour la fourniture d'une remorque pour la pelle mécanique.

RÉSOLUTION 2022-02-040

Apprendre en cœur

Il est proposé par M^{me} Vicky Bergeron Landry, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit autorisé « Apprendre en cœur » pour un



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

prêt de la salle Jules-Romme, sans frais, pour un atelier « Jeux de Mots » offert aux enfants de la région.

RÉSOLUTION 2022-02-041

Adoption du Rapport du dépouillement de l'arbre de Noël

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit adopté le Rapport de la fête de Noël qui a eu lieu le 5 décembre dernier.

Que soit remerciés tous les bénévoles y ayant participé et particulièrement mesdames Sylvie et Linda Faille et espérons qu'elles accepteront encore le mandat pour les années à venir.

RÉSOLUTION 2022-02-042

Augmentation du salaire du nouvel employé au parc

CONSIDÉRANT QUE les responsables du parc régional ont procéder à une évaluation de la capacité du travail d'un employé;

CONSIDÉRANT QUE le candidat est très performant dans son apprentissage ainsi que dans la qualité du travail accompli;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit autorisée une augmentation de salaire de 1.50\$ à M. Victor Sauvé Lafrance afin de porter son salaire à 15.00\$ de l'heure.

RÉSOLUTION 2022-02-043

Adoption du Rapport d'analyse des sentiers récréatifs

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soit adoptée la version finale du rapport d'Analyse de l'état des sentiers récréatifs et leur impact sur le milieu naturel dans le parc régional de Saint-Bernard-de-Lacolle exécuté par les biologistes de la Coopérative Terra-Bois.

RÉSOLUTION 2022-02-044

Adoption des priorités pour la SQ

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur la police, le comité de sécurité publique participe à l'identification des priorités d'action locales d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE les parrains de chaque municipalité de la MRC des Jardins-de-Napierville ont fait la collecte exhaustive des priorités;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique de la MRC a retenu trois priorités annuelles soient :

- La visibilité auprès des jeunes
- Le trafic de stupéfiants
- La prévention auprès des personnes vulnérables.

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle

adhère à cette proposition et en avise la MRC des Jardins-de-Napierville

RÉSOLUTION 2022-02-045

Commandite à la revue Société d'Histoire des XI

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit émis un chèque pour la commandite de 240.00\$ à la Société d'histoire des XI.

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Carmyn Girard que soit levée la séance ordinaire du 07 février 2022.


M^{me} Estelle Muzzi
Mairesse
Mme Jocelyne Blanchet
Greffière-trésorière